

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 15 décembre 2015 A Saint-Jean-de-Muzols

<u>Etaient présent(e)s</u>: Mesdames BANCEL, CHOVIN, JAUBERT, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ARZALIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LUNEL, MENEROUX, PRADELLE, PRELON, REVOL, SAUSSET, SOULIGNAC, VALETTE, VASSY.

<u>Etaient excusé(e)s:</u> Mesdames BICHON-LARROQUE, CHAZAL, GENTIAL, GIRARD, JUNG, THORAVAL, et Messieurs ANGELI, AVOUAC, BANDE, BIGNON, BRUNET, CHANTEPY, DELOCHE, LARUE, POCHON, PONTON, ROLLAND, SIEGEL.

Etaient absent(e)s: Madame BERTRAND, et Messieurs BARD, DARAGON, PERTUSA, VALLON.

Assistaient: Olivier BAUDY, Marc DUGUÉ, Julien FABRE, Delphine BILAND.

Nombre de membres en exercice : 47, représentant 173 voix

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 24 représentant 88 voix

Nombre de pouvoirs : 3 représentant 8 voix

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- 1. Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 15 septembre 2015
- 2. Désignation de délégués géographiques à associer au groupe de travail sur les documents d'urbanisme
- 3. Projet de Décision Modificative n°1
- 4. Débat d'Orientation Budgétaire 2016
- 5. Indemnités de conseil du comptable des finances publiques
- 6. Personnel: Entretien professionnel et critères d'évaluation des agents titulaires
- 7. Service de remplacement ponctuel d'agents titulaires Projet de convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique de la Drôme

Questions diverses

Le Président remercie Monsieur ARZALIER, maire de Saint Jean de Muzols pour son accueil.

Le Président rappelle l'ordre du jour, donne la liste des excusés et des pouvoirs et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

Monsieur Franck SOULIGNAC est désigné secrétaire de séance.



1. Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 15 septembre 2015

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 15 septembre dernier est validé.

2. Désignation de délégués géographiques à associer au groupe de travail sur les documents d'urbanisme

Monsieur VALETTE rappelle que le syndicat mixte du SCoT rend un avis sur les documents d'urbanisme qui lui sont soumis. Il indique que les projets de Plans Locaux d'Urbanisme arrêtés font l'objet d'une analyse technique qui est discutée en groupe de travail. Sur la base des conclusions du groupe de travail, le bureau syndical rend un avis.

Il est proposé que des délégués syndicaux intègrent le groupe de travail sur les documents d'urbanisme au titre de référents géographiques de l'un des quatre secteurs géographiques du territoire soit Pied du Vercors, Plaine de Valence, Ardèche, Drôme des collines/Herbasse.

Monsieur VALETTE propose les délégués suivants avec leur accord :

- Pied du Vercors : MM SIEGEL (titulaire) et DELOCHE (suppléant)
- Plaine de Valence : Mme LAMBERT (titulaire)
- Ardèche: Mme ROSSI et M. ARZALIER (titulaires), M. MENEROUX (suppléant)

Monsieur VALETTE indique qu'un délégué supplémentaire pour la plaine de Valence et que deux délégués pour la Drôme des collines/Herbasse seraient les bienvenus.

Monsieur CARDI demande quel sera le rôle du délégué géographique et à quel moment il interviendra. Il lui est répondu que le délégué sera associé au groupe de travail qui prépare l'avis du bureau syndical. Il s'agit d'un rôle de conseil. Ils auront pour mission d'éclairer les élus du groupe de travail sur le contexte local lorsqu'un projet concernant son secteur géographique sera étudié.

Monsieur PRADELLE s'interroge sur la présence de ces élus à des réunions dans les communes. Il est précisé que le rôle de ces délégués s'arrête au niveau du groupe de travail urbanisme mais que les communes peuvent être reçues dans le cadre du groupe de travail ou devant le bureau afin de présenter leur projet.

Madame LAMBERT propose qu'une réunion du groupe de travail et des délégués géographiques fasse le point sur le rôle du délégué.

Monsieur BRARD précise que le remboursement des frais de déplacements pour les délégués géographique est à l'étude. Son principe sera prochainement soumis au Comité syndical.

Il ajoute que le travail de ce groupe représente le cœur de l'action du Syndicat mixte en assurant le contact au plus près du territoire et la meilleure circulation de l'information. Un courrier sera adressé aux communes pour les informer des noms des référents géographiques.

Les délégués proposés sont acceptés par le comité syndical.

3. Projet de Décision Modificative n°1

Monsieur SAUSSET présente le projet de décision modificative n°1 pour ajuster les prévisions budgétaires aux besoins en cours d'exercice.

Des mouvements budgétaires sont en effet nécessaires pour :

- approvisionner un chapitre du budget afin d'y affecter l'acquisition d'un ordinateur (renouvellement d'un poste),



- inscrire l'affectation des résultats de l'exercice 2014 votée par le comité lors de sa séance du 2 juin dernier,
- effectuer les opérations nécessaires liées aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (matériel et études) et des subventions reçues. Il est rappelé que les études réalisées pour l'élaboration du SCoT (Enquête déplacements, expertises préalables au Contrat vert et bleu, ...) sont inscrites à la section d'investissement et sont amorties au titre d'immobilisations incorporelles. C'est aussi le cas pour les subventions reçues au regard de ces dépenses.

La décision modificative devant être équilibrée en recettes et en dépenses, l'affectation des résultats de l'excédent de l'exercice précédent nécessite l'écriture d'une dépense imprévue à la section de fonctionnement.

Mise aux voix:

Pour: 96 voix Contre: 0

Absentions: 0 voix

Le comité syndical adopte la décision modificative n°1.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Monsieur BRARD indique que le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de faire le point sur les activités de 2015 et leur exécution budgétaire et de dresser les perspectives pour l'année à venir.

En termes d'activité, l'année 2015 a été principalement marquée par :

En investissement:

- Les actions liées à l'adaptation des documents du projet de SCoT à partir de janvier et jusqu'à l'arrêt en septembre : réalisation des expertises nécessaires d'actualisation et de complément ainsi que les actions de concertation : actualisation du diagnostic, prise en compte de l'ajustement de l'hypothèse démographique, élaboration du Document d'Aménagement artisanal et commercial (DAAC), lancement d'une étude d'opportunité sur les franchissements du Rhône et de l'Isère,
- Le lancement de la consultation des personnes publiques sur le projet de SCoT arrêté le 15 septembre,
- La finalisation des études et des démarches préalables au Contrat vert et bleu déposé auprès de la Région et de l'Agence de l'eau qui l'ont agréé,
- La réalisation des documents de premiers résultats de l'Enquête Déplacements Grand Territoire réalisée en 2014, dont le Syndicat est maître d'ouvrage et qui en a assuré le suivi dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Etat, la Région, les deux départements et VRD. Ceux-ci seront diffusés au plus tôt en janvier 2016.

Il est précisé que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les études engagées par le SM SCoT et la réalisation des documents du SCoT figurent à la section d'investissement et sont éligibles au FCTVA.

En fonctionnement, les actions principales ont été les suivantes :



- Actions de concertation avec les personnes publiques associées et les partenaires pour l'adaptation et le partage du projet de Schéma;
- L'implication du syndicat dans le suivi des documents d'urbanisme des communes, des projets de Programmes locaux de l'Habitat ainsi que du projet de Plan de Déplacements Urbains de Valence Romans Déplacements sur lequel un avis a été rendu en juillet,
- Communication : actualisation régulière du site internet,
- Frais de personnel et indemnités des élus : l'adaptation et le renforcement du projet de SCoT a nécessité le recrutement d'un agent en CDD sur 8 mois (avril à novembre) pour contribuer à l'actualisation du diagnostic et l'appui aux actions de concertation,
- Frais généraux de fonctionnement dont fournitures, déplacements, assurances, achats et locations de matériel ...

Le budget 2015 a été exécuté normalement. Il doit faire l'objet d'une Décision Modificative afin d'intégrer l'excédent reporté et de redistribuer des sommes sur des comptes adaptés aux dépenses réelles, à partir de comptes excédentaires (cf. point précédent).

La situation financière du syndicat mixte est saine avec une situation de trésorerie qui reste à surveiller du fait de la fin des opérations attachées à l'EDGT et du décalage du versement des subventions qui permettront d'équilibrer son financement.

2/ Perspectives 2016

En 2016, l'activité du Syndicat mixte s'adaptera à la conduite de la procédure vers l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale. Le début de l'année sera ainsi marqué par l'Enquête publique sur le projet de SCoT (budget prévu en 2015 qui sera reporté) et la prise en compte des conclusions de la commission d'enquête. Il s'agira, le cas échéant de procéder aux adaptations adéquates du document à soumettre à l'approbation. Le projet approuvé, sera mis en forme et publié sous une forme adaptée à sa mise en œuvre sur plusieurs années.

En parallèle, les missions du syndicat se poursuivront et pourront s'étoffer, autour des axes suivants :

- **Observer les évolutions du Grand Rovaltain :** suivi des indicateurs, cartographie, recueils de données dans les différents domaines couverts par le SCoT, suivi d'opérations de références,
- Optimiser la compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs du SCoT, réalisation d'outils pédagogiques à destination des élus et techniciens territoriaux du territoire ; dynamique « mise en œuvre du SCoT» auprès des élus communaux et intercommunaux, ainsi que des techniciens territoriaux
- Approfondir les orientations du SCoT et renforcer son rôle d'acteur du territoire: réflexion stratégique et prospective autour de certains enjeux du SCoT: santé, urbanisme commercial, déplacements notamment en s'appuyant sur les données issues de l'Enquête déplacements. L'animation du Contrat Vert et Bleu constituera aussi un levier important de l'ancrage de l'action du Syndicat auprès d'acteurs diversifiés
- Communiquer: optimiser la visibilité et la lisibilité du Syndicat Mixte; Bâtir une politique de communication et se doter des outils adéquats; diffuser la connaissance et des expériences réussies; initier une « collection » de cahiers thématiques illustrant le rôle du SCoT dans différentes démarches,
- Coopérer avec d'autres territoires : territoires proches et démarche InterSCoT.



L'ensemble de ces axes d'action nécessitera une forte mobilisation des élus mais aussi de l'équipe technique. Pour atteindre ces objectifs, l'équipe actuelle à 4 équivalents temps plein (ETP) sera renforcée d'un ETP, dès le début de l'année, conformément à la délibération du Comité syndical pour la création d'un poste de chargé de mission pour l'animation du Contrat vert et bleu. Ce poste est financé par des subventions de la Région et du FEDER pouvant aller jusqu'à 80 %. Le recours à un/une stagiaire sur une période adaptée permettrait également d'accompagner la mise en place de cette action.

Monsieur BRARD précise qu'en 2016 les actions de communication seront renforcées. Il indique que deux lettres d'information devraient paraître. Il y aura également le lancement des cahiers thématiques, déclinaisons du Schéma permettant de livrer une vision la plus lisible possible du SCoT et d'éviter le risque d'une image de document uniquement contraignant en le positionnant comme accompagnateur du développement et de l'aménagement du Grand Rovaltain.

Il précise également qu'il faudra travailler sur une bonne observation du territoire notamment en collaboration avec les chambres d'agriculture pour mieux connaître l'activité agricole et notamment développer le volet prospectif.

Monsieur BRARD rappelle qu'en 2016 se déroulera l'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale ce qui impliquera un travail important au printemps afin de prendre en compte, à leur juste mesure, les remarques et les conclusions de la commission d'enquête.

Il propose ainsi le maintien du taux de participation des EPCI.Il s'agira toutefois de s'organiser pour envisager la possibilité d'une baisse des participations de l'ordre de 10 % pour 2017.

Monsieur BONNET précise que grâce au travail intense conduit par M. LABADENS, lui-même et l'équipe, le Contrat Vert et Bleu a obtenu l'aval des cofinanceurs et les subventions demandées. Cette action nécessitera l'embauche d'un€ chargé€ de mission dès le début 2016.

Le comité syndical a débattu de ces orientations.

5. Indemnités de conseil du comptable des finances publiques

Par courrier reçu en date du 9 novembre dernier, M. le Comptable des finances publiques de Valence agglomération sollicite le Président du syndicat mixte pour l'attribution d'une indemnité de conseil au titre de l'exercice 2014. Cette indemnité, prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983 est établie sur la base de barèmes nationaux.

Elle est attribuée au choix de l'organe délibérant de la collectivité.

Pour l'exercice 2014, cette indemnité s'élèverait à <u>364,09 euros</u> pour un taux à 100%. Les crédits sont inscrits au budget.

Mise aux voix:

Pour: 96 voix Contre: 0

Absentions: 0 voix

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'attribution de l'indemnité de conseil au comptable des finances publiques d'un montant de 364,09 euros au titre de l'exercice 2014.

6. Personnel: Entretien professionnel et critères d'évaluation des agents titulaires

Monsieur SAUSSET rappelle que l'évaluation professionnelle des agents titulaires de la fonction publique territoriale a été réformée : le processus de notation est désormais abrogé. Dès cette année 2015, un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique et basé sur des critères



d'évaluation définis par décret n°2014-1526 est à mettre en œuvre. Ces critères sont regroupés dans les familles suivantes :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Parmi ces catégories, 22 critères ont été choisis suite à l'avis du Bureau réuni le 28 août dernier. Ils ont été soumis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme qui a donné son avis favorable.

Mise aux voix:

Pour: 96 voix Contre: 0

Absentions: 0 voix

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les critères d'appréciation et d'évaluation des agents titulaires.

7. Service de remplacement ponctuel d'agents titulaires - Projet de convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique de la Drôme

Monsieur SAUSSET indique que le Syndicat mixte doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou autres citées dans l'article
 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- à des besoins spécifiques.

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités,

Dans ce cadre, le Centre de gestion demande à la collectivité une participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10% sur la totalité des sommes engagées,

Il est proposé au Comité syndical :

- de recourir au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la collectivité les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme, ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente délibération.

Mise aux voix:



Pour: 96 voix Contre: 0

Absentions: 0 voix

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'établissement d'une convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique de la Drôme pour le remplacement ponctuel d'agents titulaires.

Questions diverses

Un point sur l'avancement de la consultation des personnes publiques associées et la poursuite de la procédure d'approbation du projet de SCoT est présenté. Elle a démarré fin novembre 2015 et doit se poursuivre durant 3 mois.

Monsieur BRARD insiste sur l'importance que revêt l'avis des élus des communes du territoire sur le projet de SCoT pour asseoir la légitimité des orientations prises.

Deux documents de communication sont présentés en vue de leur diffusion : le memento des chiffres clés du territoire, disponible sur le site internet du SCoT, et un recueil pédagogique sur l'application des objectifs de densité du SCoT illustré d'exemples d'opérations d'urbanisme locales.

Monsieur GAUTHIER insiste sur les modalités d'application des objectifs de densité du SCoT qui permettent à chaque commune d'adapter les formes urbaines notamment en vue d'assurer un parcours résidentiel le plus complet possible. Il précise que des visites de terrains avec des témoignages pourraient être organisées.

Madame LAMBERT indique qu'une opération sur la commune de Pont de l'Isère pourrait utilement alimenter le recueil.

Les dates pressenties pour les prochaines réunions sont les suivantes du comité syndical. Celles-ci sont susceptibles d'évoluer en fonction du déroulement de la période de consultation :

- 9 février : cette date est confirmée

- 14 juin ces deux dates re

ces deux dates restent à confirmer au vu du calendrier de l'enquête publique

- 12 juillet

La séance est levée à 20 heures 15.

Le secrétaire de séance

Franck SOULIGNAC

Le Président Lionel BRARD